



## Notification de saisie administrative

Par **CHARLES Patrick**, le **05/05/2019** à **03:58**

Bjr,

Je viens de recevoir une notification de saisie, je dois 2895€ et je ne peux pas payer.

Retraite 1150€ CNAV.(apres impot)

Retraite 815€ HUMANIS.(Après impot)

Combien vont ils me prélever.

Loyer 660€ mois.

Mutuelle 130€ mois.

Crédit 130€ mois.

EDF 30€ mois.

Assurances 15€ mois.

Par **morobar**, le **05/05/2019** à **09:14**

Bonjour,

Vous pouvez alléger vos repas et loger sous les ponts.

Le solde insaisissable est actuellement de 559 euro.

Donc le fisc vous raserà à hauteur de la somme nommée solde bancaire insaisissable et reportera les reste aux mois suivants.

Le montant saisi va donc dépendre du solde actuel de votre compte bancaire.

Et la banque doublera ou triplera ses frais fonction du nombre de saisies opérées.

Par **amajuris**, le **05/05/2019** à **09:42**

bonjour,

si la saisie est sur votre compte bancaire, il y a effectivement le solde bancaire insaisissable (= montant du rsa personne seule).

si c'est une saisie sur vos revenus, le barème est progressif.

voir ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F115>

une saisie du trésor public fait toujours suite à une procédure amiable infructueuse.  
négociez avec le trésor public un échéancier de remboursement.

salutations